

IDENTITE	
Nom	DANTIN
Prénom	Georges
N° licence	60930
Club	STADOCESTE TARBAIS CANOE KAYAK
E-mail	
Adresse Postale	
N° téléphone	

COMMISSION NATIONALE SPORTIVE SOUHAITEE	
<input type="checkbox"/> COURSE EN LIGNE / MARATHON / PARACANOE	<input type="checkbox"/> KAYAK-POLO
<input type="checkbox"/> DESCENTE	<input type="checkbox"/> OCEAN-RACING / VA'A
<input type="checkbox"/> DRAGON-BOAT	<input type="checkbox"/> SLALOM
<input type="checkbox"/> FREESTYLE	<input type="checkbox"/> WAVESKI SURFING
COMMISSION NATIONALE SOUHAITEE	
<input type="checkbox"/> FORMATION (Président Délégué)	<input checked="" type="checkbox"/> PATRIMOINE NAUTIQUE
<input type="checkbox"/> Médicale	

Je déclare me porter candidat pour occuper la fonction de Président de la Commission Nationale d'Activité pour l'olympiade 2017 – 2020.

Fait à **SÉMÉAC** le **28 novembre 2016**.

SIGNATURE



CURRICULUM VITAE	
Situation Professionnelle	Ingénieur écologue
Fonction(s) au sein d'un club	Président
Fonction(s) au sein d'un Comité Départemental	Vice-président
Fonction(s) au sein d'un Comité Régional	Membre du comité directeur
Fonction(s) au sein d'une instance de la FFCK	Président Commission Patrimoine Nautique (depuis janvier 2015)
Passé sportif	Pratique de loisir

AUTRES INFORMATIONS	
Quelles sont vos motivations pour ce mandat ?	Poursuivre la mission commencée en janvier 2016, dans la continuité du travail effectué jusqu'alors par la commission. Relancer le fonctionnement de la commission après plus d'une demi olympiade de mise en sommeil.
Disponibilité ?	Suffisante au vu de l'expérience vécue pendant un an.

EXPRESSION LIBRE (projet pour la commission...)

Mise en œuvre par le BEX du projet établi par l'équipe CPN sortante (cf. document joint)

En application du Règlement Intérieur de la FFCK (annexe 2) les actes de candidature à une Commission Nationale doivent être adressés au Président de la FFCK **avant le samedi 3 décembre 2016** par courrier (cachet de la poste faisant foi).

Adresse

Fédération Française de Canoë-Kayak
87 quai de la Marne
94130 JOINVILLE-LE-PONT

Fondamentaux du Patrimoine Nautique

En cette fin d'Olympiade, à la veille du renouvellement de instances fédérales de gouvernance et suite à la remise en cause de ses actions et à sa mise en sommeil, la commission a tenu à poser les fondamentaux de ses orientations depuis plusieurs décennies et au delà, les éléments de stratégie à porter, selon son expérience, par la fédération dans les années à venir. Ce petit document a donc été établi à l'usage des candidats pour les éclairer sur le fil conducteur et les valeurs qui animent la Commission Patrimoine Nautique.

Avant de se concentrer sur le patrimoine nautique et ses enjeux, il nous semble important d'élargir notre réflexion à la Fédération dans son ensemble car le patrimoine nautique est un des éléments constitutif de cet univers complexe qu'est la Fédération Française de Canoë-Kayak.

L'identité de la Fédération :

Construite au fil des années, l'identité de la Fédération est « multiple » car ce ne sont pas moins de 9 disciplines compétitives, de nombreuses pratiques pour le simple plaisir ou le dépassement de soi, (pratiques individuelles, en groupe, en équipage, ou encore en équipe) qui sont gérées par la Fédération ; mais une des réponses peut se retrouver dans les valeurs affichées clairement il y a quelques années :

Respecter l'environnement, Partager le plaisir de naviguer, Être fort de nos différences, S'associer pour mieux partager, Se former et se surpasser.

L'identité est donc complexe, car ces valeurs, si elles ont forgé un esprit pour la majorité des pratiquants fédéraux, sont aussi un des maillons permettant l'accès pour une élite au sport de haut niveau, cœur de l'action fédérale que ce soit dans sa dimension olympique (seulement 2 disciplines) ou simplement compétitive (7 disciplines).

La tentation serait alors de dire que l'identité de la fédération est duale : compétitive ou loisir. Cette approche réductrice oublie de mettre en valeur l'action des bénévoles au sein des clubs qui agissent pour préserver leurs espaces de pratiques, qui œuvrent à faire découvrir au sein de leur club la multitude des rivières françaises, qui œuvrent à enseigner la pratique de la pagaie et la maîtrise d'un environnement en perpétuel mouvement, qui œuvrent à accueillir dans les meilleures conditions possibles les plus sportifs d'entre nous sur des compétitions aux formats toujours plus divers, qui œuvrent à faire découvrir des sites souvent méconnus aux pratiquants d'un jour (qu'ils soient touristes, scolaires, locaux...), qui œuvrent à accueillir et accompagner des pratiquants différents, et ce quelque soit leur différence (maladie, handicap, mentale)...

L'identité de la Fédération c'est tout cela, du sport mais pas seulement, au travers d'un réseau de 700 clubs pratiquants sur plus de 700 rivières navigables et l'ensemble des littoraux, de la métropole à l'outre-mer.

L'identité du Patrimoine Nautique :

Comment qualifier le patrimoine nautique, nom à la fois porteur de sens mais dont chaque pagayeur éprouve souvent des difficultés à identifier ce qu'il représente ? Nous l'avons vu la Fédération est multiple dans ses composantes, mais également dans les milieux navigués : eaux vives, eaux calmes, mer, sites naturels, sites aménagés... La diversité de ces milieux de pratique est unique dans les sports de nature, et affirme la spécificité de la Fédération. L'accès à l'ensemble de ces sites, de ces milieux n'a pu se faire du jour au lendemain, il a fallu défricher les parcours, se faire accepter sur les plans d'eau, partager des espaces, se fédérer au sein d'associations... tout cela constitue l'héritage de la Fédération, un héritage riche en textes législatifs, en combats judiciaires.

Cet héritage est le fondement du patrimoine nautique, le patrimoine de chaque pagayeur, qu'il soit compétiteur ou simple sportif « amateur ». Comme tout patrimoine, riche en ce qui nous concerne, il suscite les convoitises de sports moins structurés, d'autres moins mobiles, d'autres encore se prévalant protecteurs de l'environnement, et reste très fragile dans l'étendue de ses frontières, dans sa garantie d'intégrité et de pérennité.

Pour résumer, le patrimoine nautique est la résultante de l'histoire, de l'héritage de chaque pagayeur et constitue la richesse de la Fédération.

La place du PN au sein de la FFCK :

Le patrimoine nautique est administré au sein de la Fédération par la Commission Patrimoine Nautique (CPN) dont les missions sont spécifiées dans le règlement intérieur de la Fédération :

La CPN a pour mission (article 7.4 missions):

- de préserver l'accès de toutes et de tous à la pratique du canoë, du kayak et des sports de pagaie,
- d'inscrire le canoë, le kayak et les sports de pagaie dans une logique de développement et de structuration durable des territoires,
- de veiller, dans une perspective de développement durable, à la préservation du patrimoine naturel et à l'accès aux cours d'eau et autres sites permettant du canoë, du kayak et des sports de pagaie sur les trois milieux, eau-vive, eau calme et mer,
- de participer à la découverte et à la promotion du patrimoine touristique des territoires,
- de définir les normes de classement technique, de sécurité et d'équipement des espaces, des sites et des itinéraires,
- de former et de perfectionner les dirigeants, conseillers techniques et formateurs dans le champ d'activité de la Commission Nationale Patrimoine Nautique en lien, notamment avec la Commission Nationale Enseignement Formation,
- de développer et suivre les relations avec tous les acteurs en lien avec ses missions,

Ces missions s'insèrent dans un triptyque de valeurs portées par les membres de la commission, que ce soit au sein du bureau ou par l'ensemble des correspondants locaux présents sur l'ensemble du territoire français :

- . évoluer dans le respect de nos lieux de pratique et de leur environnement ;
- . être au service de l'intérêt général et de l'ensemble des pratiquants ;
- . transmettre et partager nos connaissances, nos compétences.

Quels sont les enjeux ?

Les enjeux du Patrimoine Nautique et de la Commission qui en assure la gestion peuvent être abordés au travers d'une analyse MOFF pour laquelle la commission est analysée au sein de la Fédération et de son environnement externe :

- FORCES facteurs positifs d'origine interne
 - * des bénévoles experts, complémentaires et motivés ;
 - * un réseau de bénévoles et de clubs maillant quasiment tout le territoire ;
 - * un maillage de relations professionnelles qui permet une veille notamment juridique ;
 - * une capacité de réaction rapide quelque soit la problématique ;
 - * une grande diversité des missions ;

- FAIBLESSES facteurs négatifs d'origine interne
 - * un investissement fort demandé aux cadres techniques et aux bénévoles ;
 - * en dépit du caractère associatif, un fonctionnement administratif qui ralenti de nombreux dossiers ;
 - * pas de compétence juridique disposant d'une spécialisation et d'une expertise permanente sur les sports de nature ;
 - * budget « secondaire » de la FFCK (à contrario du sportif) ;
 - * un réseau difficile à animer sans cadre technique dédié ;
 - * des acteurs de terrain difficile à cibler du fait de la multiplicité des missions dans lesquelles les bénévoles sont engagés ;
 - * une très (trop ?) grande diversité des missions mais qui trouve son fondement dans l'héritage fédéral ;
 - * une commission habituée à travailler « en marge » de la FFCK ;
 - * un désintérêt plus ou moins prononcé selon les mandats de la DTN pour la préservation de son patrimoine ;
 - * un service autrefois dédié en partie au sein de la DTN disposant de cadres pluridisciplinaires et passionnés et aujourd'hui quasiment supprimé ;

Ainsi que les

- OPPORTUNITES facteurs positifs d'origine externe
 - * 1 travail reconnu par des partenaires privés d'importance et qui les intéresse ;
 - * la mise en place des Gardiens de la Rivière avec des antennes régionales qui commencent à se structurer ;
 - * une présence le long des 700 rivières navigables qui intéresse de nombreux décideurs et gestionnaires de l'eau ;
 - * des élections fédérales qui peuvent réorienter une attention fédérale centrée uniquement sur le sportif olympique ;
 - * une structuration régionale en marche poussée par les collectivités pour une prise en compte d'un sport non compétitif

- MENACES facteurs négatifs d'origine externe
 - * la nouvelle Loi sur la biodiversité ;
 - * peu de compétences réellement pluridisciplinaires au sein des cadres de la FFCK extérieurs à la commission ;

- * peu, voire pas d'écoute de la part du Bex ;
- * le Patrimoine Nautique n'est pas une discipline olympique ;
- * un budget fédéral trop monotypé (1 ministère 1 partenaire) et donc fragile ;
- * peu voire pas de reconnaissance par les instances de la FFCK du travail fourni ;
- * pas de culture du lobbying (autant interne que externe) ;
- * des usagers (notamment pêche) qui recherchent l'exclusivité des rivières ;
- * une administration qui assure le relais des lobbys pêche pour nous écarter des sites de pratique ;
- * une réglementation en évolution permanente pour laquelle la DTN ne dispose plus de suivi efficace ;
- * un risque de fatigue des bénévoles par manque d'écoute ;
- * une scission des pratiquants non compétitifs sur le modèle du cyclisme par manque d'écoute et de prise en considération ;

Des pistes de travail

Une relation avec le BEX à reconstruire

La Commission Patrimoine Nautique porte des thématiques en partie extérieures à la culture fédérale et nécessite de la part de ses membres des acquisitions spécifiques qui dépassent le champ sportif classique. Sa politique et sa stratégie se sont construites au fil du temps et cette culture se transmet en interne, sans véritable adéquation avec le rythme des olympiades ou les mandats des équipes élus ou techniques. En dépit de ce contexte, la CPN s'est toujours voulue force de proposition pour le Comité Directeur, puis Bureau Exécutif. Selon les périodes, ces instances dirigeantes et la DTN, se sont plus ou moins appropriées les stratégies ou actions proposées, d'où parfois l'impression d'une commission qui fonctionne en autonomie. Très récemment, une rupture s'est instaurée avec le BEX en raison d'une absence de lien direct et d'un filtrage de la DTN.

La relation entre le BEX et la CPN doit être reposée de façon claire pour le prochain mandat. Elle doit être directe dans la mesure où la CPN, par ses propositions, peut concourir à la politique fédérale extérieure.

Un travail en symbiose élus CPN / techniciens du siège

La CPN est une commission dont le fonctionnement s'appuie majoritairement sur des bénévoles des régions et, de ce fait, sur des éléments directement issus du terrain. Notre plénière est toujours largement représentative et rassemble très régulièrement plus de 70 % de représentation des régions.

Le bureau élu par la plénière est élargi à des personnes ressources dont les représentants fédéraux dans les quatre plus grands Comités de Bassin ; un membre du bureau siège au Comité National de l'Eau (fonction qu'aucun membre du BEX n'a pu assurer). Ces représentants siègent dans ces instances au titre des activités nautiques.

Jusqu'à avril 2014, date de la réflexion entamée par le BEX sur le rôle et le devenir de la CPN, le bureau a toujours travaillé en symbiose avec les techniciens affectés aux thématiques couvertes par la CPN. Ce fonctionnement qui a permis les nombreuses avancées des années passées doit être rapidement remis en place.

Le nombre de poste de technicien mobilisé au siège n'a jamais dépassé 1,5 temps plein.

Le nom de la commission

Le nom de la commission qui semble poser problème au regard des larges digressions dont il a fait l'objet dans la note de réflexion de la DTN à l'usage du BEX, ne méritait pas un tel débat ; il peut être actualisé si nécessaire.

Veille réglementaire :

Un des piliers de la CPN, grâce à laquelle nous avons pu être informés des projets de texte et que nous avons pu intervenir pour les faire modifier en notre faveur : loi sur l'eau de 92, loi sur le sport de 2000, LEMA de 2006 ... et les décrets d'application afférents. Lorsque nous n'avons pas été informés (rapport du ministère de l'environnement de 1995), ou que nous n'avons pas voulu intervenir (rapport conjoint MEDDT –MJS), les résultats ont été ou vont être catastrophiques pour nos activités, y compris compétitives.

De 1988 à 2002, c'est aussi la veille réglementaire qui nous a permis d'intervenir sur des arrêtés préfectoraux abusifs et de les faire casser ou modifier. Aujourd'hui, ce travail se poursuit, au mieux, au sein des comités régionaux, mais nécessiterait un appui plus important du siège fédéral qui reste le garant d'une cohérence d'ensemble.

Notre présence au CNE, plus particulièrement à la commission réglementation, nous permet d'avoir une visibilité en amont sur les orientations législatives et réglementaire à venir.

La veille régulière sur les évolutions en région n'est plus traitée en commun entre élus CPN et techniciens du siège, se privant ainsi d'informations réciproques et croisées, d'où une inefficacité croissante et des sources d'incompréhension avec la base.

Réactualisation de la « doctrine fédérale » :

Le texte élaboré en 1995, remanié en 2006 « Mémento juridique », a besoin d'un sérieux dépoussiérage afin d'y intégrer les nouvelles normes réglementaires (LEMA 2006, directives européennes ...) ; c'est des premiers chantiers pour la prochaine Olympiade.

Il vise à donner aux organes déconcentrés (CR et CD) les outils de connaissance minimum pour intervenir localement en tant qu'acteurs de l'eau, tant dans les instances de gestion locale qu'auprès

des administrations ou des collectivités locales. Pour mémoire : il nous a fallu deux ans pour en arriver au « Mémento Juridique », avec l'aide de J.M. Darolles.

Ces outils ont toujours été accompagnés de sessions de formation CPN dans les régions, indispensables pour élaborer un discours commun de nos représentants sur le terrain.

Faire fructifier nos acquis :

Notre présence au CNE et dans quatre Comités de Bassin, n'est pas le fruit de hasard ; elle est pour une part liée à la veille réglementaire. Le MEDDT et les associations nationales ou régionales de protection de la nature nous entendent et prennent en considération la plupart de nos interventions ou propositions. La Fédération Nationale de Pêche est d'accord pour nouer des contacts

Quant aux collectivités territoriales, aussi bien dans les instances que sur le terrain (syndicats de rivière), elles ont besoin de nous. L'Association Française des EPTB est en attente de passer une convention avec nous.

Notre présence dans les Comités de Bassin peut nous ouvrir les portes des Agences de l'Eau (et à ses financements).

... Et tout cela malgré notre convention bancaire avec EDF ...

L'Environnement et le Développement Durable :

En 2012, nous avons « loupé » le renouvellement automatique de notre agrément au MEDDT (malgré notre veille réglementaire alors active). Malgré des démarches opiniâtres, nous n'avons pu obtenir la pérennisation. En dépit de cela, on continue de nous écouter dans les instances de l'eau !

D'une façon générale, nous avons du mal à assumer notre rôle d'acteur de l'eau, pourtant inscrit dans la loi. Aucune relation régulière n'est réellement établie avec le Ministère en charge de l'Environnement ou les Agences de l'Eau. De même auprès du Ministère en charge des sports notre positionnement de Sport de Nature est peu visible.

Actuellement, les références à l'environnement sur le site internet fédéral sont plus que discrètes, en dépit de nos statuts, et surtout malgré les très nombreux projets de club (eDEN) qui y font massivement référence.

La défense de l'accès à l'eau :

C'est toujours le cœur de métier de la commission et ce fut celui du service pendant des années, car cette action porte en elle le maintien de la pratique des activités, mais également le potentiel de développement du loisir. Sans cela, nombre de clubs auraient disparu.

Cette approche est depuis peu source de divergence en la commission et la DTN, donc par rebond, source d'interrogation pour le BEX. Celui se traduit par un questionnement sur l'intérêt pour la fédération d'effectuer des recours systématiquement lorsque le principe de la libre circulation est mis en cause, ou de n'effectuer ceux-ci que si l'intérêt direct d'une structure fédérale est touché.

Ce questionnement a été monté en épingle (cf. note de la DTN à l'usage du BEX) et constitue de fait un vrai faux problème. En effet, les cas de figure où des actions sont menées par la fédération lorsque des intérêts ne relevant que de seules structures commerciales sont inexistantes. En réalité, notre maillage territorial en terme de fréquentation des rivières est bien supérieur à celui couvert par les pratiques commerciales et l'englobe largement. Lorsqu'un site intéresse également des pratiques commerciales c'est le plus souvent un cours d'eau phare, important en terme de développement touristique local et qui concerne également nos clubs pour ses stages ou pratiques de loisir. Enfin, force est de constater que la plupart des rivières de prestige (randonnée, rivières sportives, kayak extrême, ...) est située dans des zones géographiques à faible population et où la présence fédérale est limitée (petit club, CD en difficulté), et un telle approche « comptable » conduirait à un abandon pur et simple de notre plus beau patrimoine. C'est au contraire dans ces cas là que la force fédérale prend tout son sens.

Enfin, pour répondre de façon définitive à ce questionnement, il conviendrait de poser clairement la problématique du coût réel de ces actions de recours, puisque dans la note précitée a été posé le « positionnement confus et couteux en énergie et ressources pour la FFCK » ?

A l'heure où les communautés territoriales se tournent vers les clubs pour développer le tourisme, il est indispensable de continuer à préserver cet accès à l'eau.

Un des danger actuel de l'évolution des pratiques compétitives phares est de pousser nos instances à ne plus s'intéresser qu'aux bassins artificiels et autres stades d'eau vive, dont par ailleurs la gestion nous échappe totalement. Cette approche va totalement à l'encontre de l'intérêt de nos clubs, cible pourtant affichée de la politique fédérale actuelle.

Le développement du sport-loisir et du tourisme :

En fait, même si elle a largement contribué à la pérennisation des activités sportives, l'activité de la CPN depuis 26 ou 28 ans a été un outil de développement des activités de loisir et surtout du tourisme, développement que nous n'avons pas su ou pas pu exploiter à notre profit.

Aujourd'hui, l'objectif premier affiché par le siège n'est plus l'accès à l'eau pour tous, mais la défense des intérêts de nos structures. Quand nous avons l'oreille (ou cherchons à l'avoir) des collectivités et des instances de l'eau, est-ce bien le moment de laisser tomber ?

Il nous faut aller chercher entre 40 et 60 000 licenciés supplémentaires pour compenser les aides publiques en déclin continu. Est-ce par le biais de la compétition ou du loisir que nous avons le plus de chance de les attirer ?

Moyens à mettre en œuvre :

1. Actions :

- Gardien de la rivière pour dynamiser et valoriser, au niveau club, nos actions en tant qu'acteurs de l'eau et pas uniquement consommateurs ;
- Réactiver nos conventions avec l'ANCPIE (Pagaies couleur) et Surf Rider Foundation (nettoyage des rivières) ;
- Insister encore et encore sur l'intérêt des TROIS volets de " Pagaies Couleur " ;
- Reprendre activement la veille réglementaire ;
- Etablir des relations régulières avec le MEDDT et réactiver notre convention ;
- Faire apparaître sur le site fédéral tout le travail des clubs et de la Fédération sur le Développement Durable ; lui donner aussi une couleur « sport de nature » ;
- Développer des partenariats : autres fédérations sports nautiques et de nature, ANEPTB, Fédération Nationale de Pêche

2. Moyens humains :

- 1 personnel chargé d'animer la CPN, du type passionné et fouineur, c'est-à-dire avec des relations dans les ministères concernés
- 1 équivalent de poste entre
 - un(e) assistant(e)
 - un(e) juriste capable de suivre et d'interpréter toute information à caractère réglementaire
- Le recours au cabinet J.E.D. pour tout cas litigieux (environ 20 000 € / an)
- Des contacts réguliers entre Président fédéral, et le MEDDT (ministre, cabinet, Direction de l'Eau et de la Biodiversité) et du CNE. Relayé pour le suivi des dossiers par le Président de la CPN en étroite liaison avec le vice-président en charge de la CPN au BEX.
- Une composition ouverte de la CPN, qui puisse intégrer, à tout moment, de manière durable ou temporaire, toute personne pouvant apporter son expertise.

3. Moyens structurels :

La création de Commissions PN inter-régionales calquées sur les périmètres des six Agences de Bassin.

Le 30 septembre 2016

Pour le bureau de la CPN, le président